Prairies semi-naturelles extensives

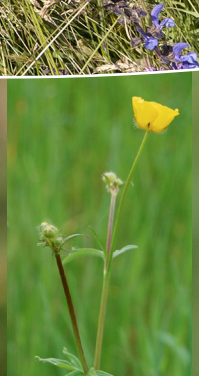

RÉPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENÈVE
POST TENEBRAS LUX

VILLE DE
GENÈVE

Conservatoire
et Jardin botaniques
Genève

hepia
Haute école du paysage, d'ingénierie
et d'architecture de Genève

Prairies semi-naturelles extensives

Arrhenatherion

Profil

Surface 61.9 ha (0.2 % de la surface cantonale)

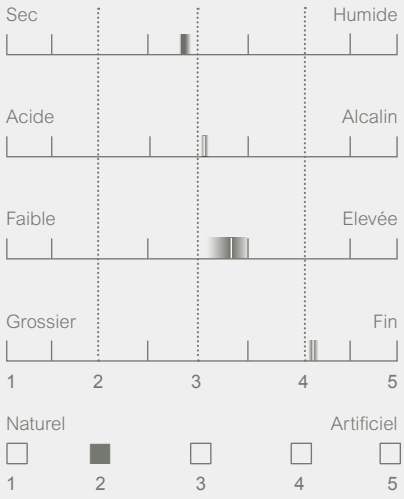

Identité

Equivalence :
Code du milieu : 410
Guide des milieux naturels de Suisse : 4.5.1
EUNIS : E2.2
CORINE : 38.22

Protection : Directive Habitat (Pelouses mésophiles, prairies maigres de fauche de basse altitude, *Alopecurus pratensis*, *Sanguisorba officinalis*)

REG : agricole

Description

Les prairies semi-naturelles extensives sont des prairies dont l'existence est liée à l'exploitation agricole traditionnelle. Composées essentiellement d'écotypes* locaux, elles sont en place depuis plusieurs dizaines d'années et sont le fruit d'une évolution lente due aux pratiques agricoles (fréquence de fauche, intensité de fumure*, pratique du pâturage). Le qualificatif « naturelles » indique que ces prairies n'ont pas été ensemencées avec des mélanges commerciaux standards[5].

Cette unité intègre également les surfaces ensemencées par la technique de l'herbe à semence* lorsque les prairies source sont reconnues comme semi-naturelles.

Présentes sur des sols profonds, frais et riches en substances nutritives[3], elles atteignent entre 70 et 100 cm de hauteur à floraison[3, 4]. Fauchées une et à deux fois par an[4], généralement pas avant la mi-juin[4], elles offrent une production en matière sèche de maximum 6 tonnes par hectare et par an. Selon les cas, la fauche peut être suivie d'une pâture automnale[3, 4]. Ces prairies « pâturées » présentent alors des caractéristiques floristiques intermédiaires entre prairies de fauche et pâturages.

Notons que la disponibilité du sol en substances nutritives*, [3] distingue ces prairies dites « grasses » des prairies « maigres » (prairies humides à filipendule à six pétales, prairies humides à lotier maritime, prairies sèches), ayant une faible disponibilité en nutriments* et des prairies artificielles intensives qui sont régulièrement fertilisées*.

Les prairies semi-naturelles extensives, couvertes d'un tapis graminéen dense et continu, sont toujours dominées par le caractéristique fromental (*Arrhenatherum elatius*)[4, 6], accompagné de nombreuses autres graminées de divers genres (*Anthoxanthum, Bromus, Dactylis, Festuca, Helictotrichon, Phleum, Poa*, etc.). Le cortège* floristique est diversifié, ce qui révèle leur caractère extensif.

La carte cantonale des milieux regroupe à l'échelle du 1 : 5'000e les deux variantes suivantes :

- les variantes typiques (***Arrhenatherion : Lolio-Arrhenatheretum***), liées à des conditions d'humidité moyenne, se caractérisent par la présence de la crépide bisannuelle (*Crepis biennis*)[6], du dactyle aggloméré (*Dactylis glomerata*)[6], parfois de la knautie des champs (*Knautia arvensis*)[6], de l'oseille (*Rumex acetosa*)[6], du salsifis d'Orient (*Tragopogon pratensis* subsp. *orientalis*)[6] et du trèfle des prés (*Trifolium pratense*)[6]. En début de saison, ce sont les espèces printanières qui offrent une belle floraison comme la cardamine des prés (*Cardamine pratensis*)[3], le pissenlit (*Taraxacum officinale*)[3], puis la renoncule de Fries (*Ranunculus acris* subsp. *friesianus*)[3].

- les variantes plus sèches (***Arrhenatherion : Ranunculo-Arrhenatheretum***) se différencient par la présence d'espèces à floraison tardive ayant leur optimum* dans les prairies mi-sèches comme le brome dressé (*Bromus erectus*)[6], le millepertuis perforé (*Hypericum perforatum*)[6], le plantain moyen (*Plantago media*)[6], la renoncule bulbeuse

(*Ranunculus bulbosus*)[6], le rhinanthe velu (*Rhinanthus alectorolophus*)[6], la sauge des prés (*Salvia pratensis*)[6], la petite pimprenelle (*Sanguisorba minor*)[6], la scabieuse colombaire (*Scabiosa columbaria*)[6] ou le thym pouliot (*Thymus pulegioides*)[6].

Une partie des prairies semi-naturelles extensives les plus sèches du canton se trouvent dans l'inventaire fédéral des prairies et pâturages secs (PPS).

Valeur biologique

Les prairies semi-naturelles extensives se distinguent par leur richesse* spécifique comprenant de nombreuses dicotylédones* répandues dans toute la Suisse dans d'autres groupements végétaux[3]. Cette abondance de fleurs colorées est très attractive pour les insectes comme les papillons, les coléoptères, les criquets ou les sauterelles.

Certains mammifères comme le campagnol des champs (*Microtus arvalis*) ou le lièvre (*Lepus europaeus*) trouvent également dans ces prairies un garde-manger bien garni. La présence de quelques arbres isolés ou de buissons constitue un atout biologique supplémentaire. En effet, elle contribue à attirer les oiseaux, comme le tarier pâtre (*Saxicola torquatus*) qui s'y perche pour faire le guet. En résumé, ces prairies laissent s'exprimer une biodiversité foisonnante !

Par ailleurs, les prairies semi-naturelles extensives sont des sources fiables d'écotypes* genevois. Une caractéristique rare qui contribue à donner de la valeur à ces milieux. Pour les identifier, le gestionnaire peut compter sur la précieuse collaboration des exploitants, qui connaissent l'origine de leurs prairies. En l'absence de traçabilité, cette mémoire du passé est souvent un élément essentiel pour reconstituer l'histoire des pratiques. Une fois répertoriées, les prairies semi-naturelles extensives peuvent servir de réservoir pour la production de semences ou être utilisées directement comme herbe à semences*. Notons qu'il ne reste sur le territoire cantonal qu'une soixantaine d'hectares certifiés « prairies semi-naturelles extensives 100% genevoises », soit environ 0,2% de la surface cantonale.

Vulnérabilité et gestion

Encore largement répandues dans une grande partie du pays au début du XX^{e} siècle, les prairies extensives ont ensuite très fortement régressé, notamment sur le Plateau[3]. Dans les années 1990, c'est la réorientation de la politique agricole vers une agriculture plus proche de la nature qui a permis de reconstituer, en partie, les surfaces perdues. L'ensemencement par des mélanges commerciaux riches en diversité spécifique a été valorisé et de nombreuses prairies artificielles extensives ont fait leur apparition. Seules quelques prairies semi-naturelles se sont maintenues sur les terrains n'ayant pas changé d'affectation, et ayant bénéficié, sur la durée, d'une pratique de fauche traditionnelle réalisée une ou deux fois par an, sans apport d'engrais.

A Genève, il semble que la diminution des prairies de fauche extensives soit multifactorielle. Le développement de la vigne, l'amélioration des techniques de production et la mécanisation du travail ont favorisé l'installation de nouvelles cultures sur les surfaces en pente, traditionnellement laissées en prairies.

Aujourd'hui, ces prairies sont généralement inscrites par les exploitants en surfaces de promotion de la biodiversité* (SPB). Comme pour les prairies artificielles extensives, la fréquence, la période d'intervention, le matériel utilisé ainsi que le soin apporté au produit de coupe* ont leur importance[1,2]. Idéalement l'herbe fauchée est laissée au sol pendant minimum 2 ou 3 jours afin d'assurer la dispersion de la petite faune et la dissémination* des graines[4]. Une fois sèche, elle est ensuite exportée pour être utilisée comme fourrage, ce qui favorise l'appauvrissement* du sol en direction des prairies maigres[4] plus riches en biodiversité*. Le maintien de zones refuges* lors de la fauche est souhaitable afin de préserver une partie des populations d'insectes[4]. La conservation de quelques îlots d'arbrisseaux et d'arbustes constitue également des habitats* précieux pour la faune[4]. Le gestionnaire doit aussi veiller à limiter des pratiques trop intensives (fauche, fumure*) faisant évoluer le milieu vers les prairies artificielles intensives plus productives mais biologiquement moins diversifiées. En effet, si la fréquence d'intervention s'intensifie ou qu'elle est réalisée trop précocement, le cortège* floristique s'appauvrit rapidement[3]. Un enrichissement trop important du sol par apport d'engrais tend également à banaliser* la composition floristique en favorisant les espèces les plus compétitrices. Une diminution du nombre de dicotylédones* au profit des graminées s'observe aussi lorsque la fauche est réalisée trop tardivement sur de nombreuses années. L'importante production de graines de graminées, durant l'été, explique sans doute cette prépondérance.

Lors de la création de nouvelles prairies, le gestionnaire valorisera en premier lieu auprès des exploitants l'utilisation d'herbe à semence*[,9]. Cette méthode consiste à ensemencer une parcelle avec de végétaux locaux, provenant d'une prairie semi-naturelle extensive de proximité reconnue pour ses qualités biologiques[7,8]. Concrètement, la prairie source est fauchée, le produit de coupe récolté avec soin, puis épandu rapidement sur la parcelle receveuse[7,8].

Le saviez-vous ?

La création de prairies à partir d'herbe à semence s'inspire de la technique dite de la « fleur de foin », utilisée autrefois par les agriculteurs[9]. Cette pratique consistait à balayer la « poussière » de foin dans les granges, afin de récolter les graines tombées au sol pour ensemencer de nouvelles parcelles[9].

Dynamique

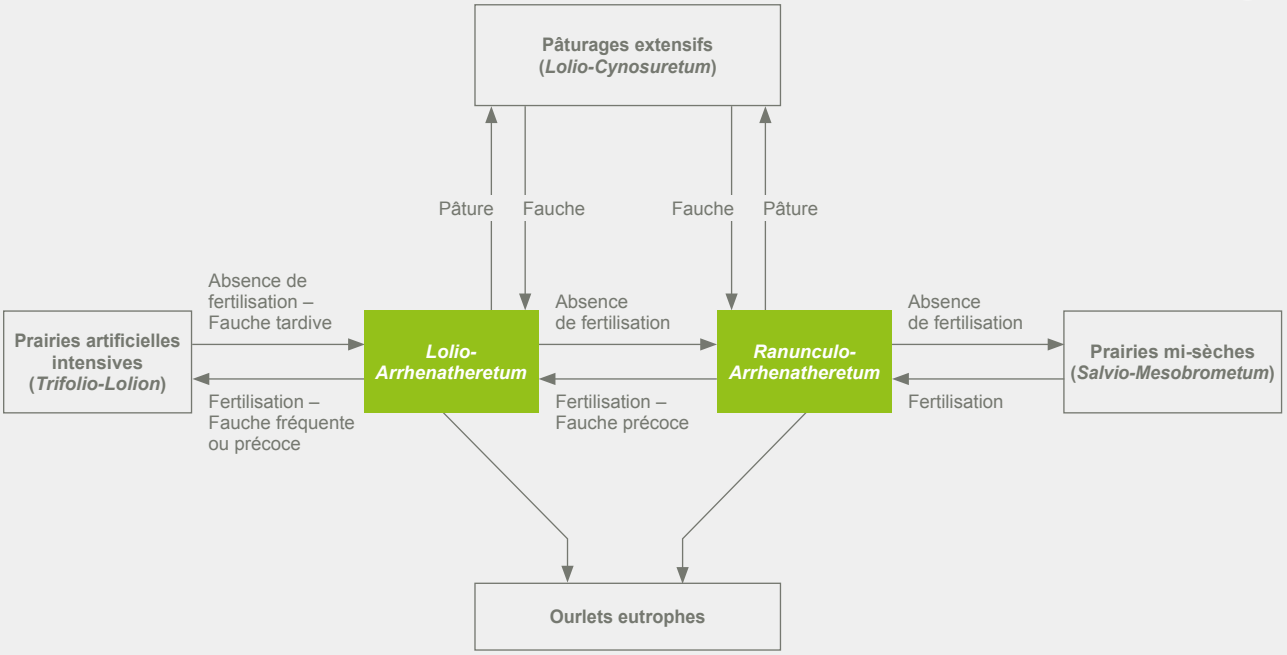

Où observer ?

Au Moulin de Vert dans la partie sud des Pré de Bonne (Cartigny).

Sur le plateau de la Donzelle le long du chemin des Vignes-du-Rhône (Dardagny).

Quand observer ?

De mi-mai à mi-juin pour profiter de la magnifique floraison avant la première fauche.

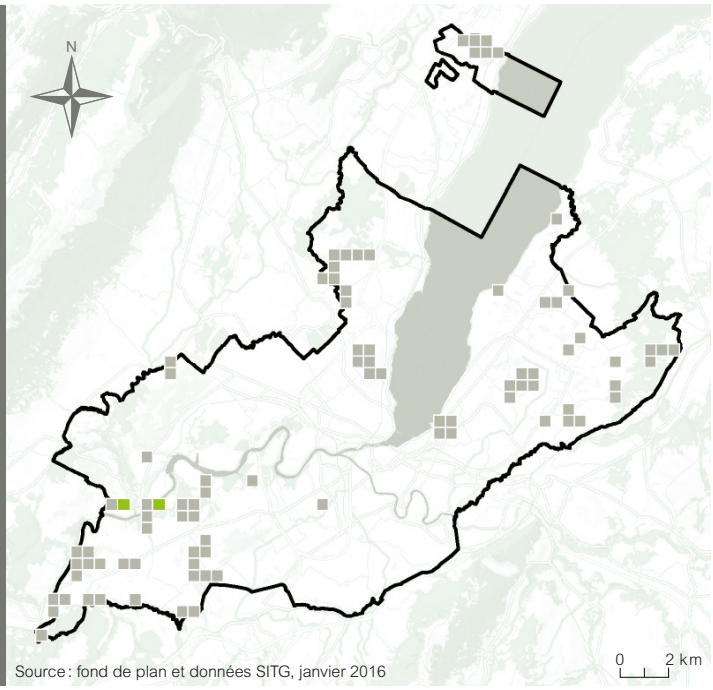

Source : fond de plan et données SITG, janvier 2016

Espèces

Fromental	***Arrhenatherum elatius***
Brome mou	*Bromus hordeaceus*
Cardamine des prés	*Cardamine pratensis*
Crépide bisannuelle	*Crepis biennis*
Dactyle aggloméré	***Dactylis glomerata***
Houque laineuse	*Holcus lanatus*
Knautie des champs	*Knautia arvensis*
Pâturin commun	*Poa trivialis*
Renoncule de Fries	*Ranunculus acris* subsp. *friesianus*
Oseille	***Rumex acetosa***
Sauge des prés	*Salvia pratensis*
Pissenlit officinal	*Taraxacum officinale*
Salsifis d'Orient	*Tragopogon pratensis* subsp. *orientalis*
Trèfle des prés	*Trifolium pratense*
Véronique petit-chêne	*Veronica chamaedrys*

Campagnol des champs	*Microtus arvalis*
Alouette des champs	*Alauda arvensis*
Tarier pâtre (si buissons)	*Saxicola rubicola*
Criquet des mouillères	*Euchorthippus declivus*
Decticelle bariolée	*Metrioptera roeselii*
Decticelle chagrinée	*Platycleis albopunctata*
Criquet du brachypode	*Stenobothrus lineatus*
Azuré de la faucille	*Cupido alcetas*
Azuré du trèfle	*Cupido argiades*
Demi-deuil	*Melanargia galathea*
Mélitée du plantain	*Melitaea cinxia*
Azuré de l'ajonc	*Plebejus argus*
Azuré des anthyllides	*Polyommatus semiargus*
	Agrilus ater
Taupin des moissons	*Agriotes lineatus*
Hanneton des jardins	*Phyllopertha horticola*

Illustrations

Scabieuse colombaire (*Scabiosa columbaria*)

Thym pouliot (*Thymus pulegioides*)

Fromental (*Arrhenatherum elatius*)

Dactyle aggloméré (*Dactylis glomerata*)

Millepertuis perforé (*Hypericum perforatum*)

Decticelle bariolée (*Metrioptera roeselii*)

Lien avec la classification phyto-ge

MOLINIO-ARRHENATHERETEA
ARRHENATHERETALIA
ARRHENATHERENALIA
Arrhenatherion elatioris
Ranunculo bulbosi-Arrhenatheretum
Lolio perennis-Arrhenatheretum elatioris

Références

1. Schiess-Bühler C., Frick R., Stäheli B., Furi R., Techniques de récolte des prairies et diversité des espèces, Fiches thématiques du classeur Nature & Agriculture, Agridea, (2011)
2. Humbert J.-Y., Richner N., Sauter J., Walter T., Effet sur la faune des processus de récolte des prairies, Rapport ART 724, Agroscope, (2010)
3. Delarze R. & Gonseth Y., Guide des milieux naturels de Suisse : Ecologie – Menaces – Espèces caractéristiques, Rossolis, Bussigny, 424 p., (2008)
4. DGNP* & ECOTEC Environnement S.A., Fiches pratiques sur la gestion et l'entretien de la nature à Genève – Prairie de fauche, (2012)
5. Mosimann E., Frick R., Suter D., Rosenberg E., Mélanges standard pour la production fourragère - Révision 2013-2016, Recherche Agronomique Suisse n° 3 (10), 12 p., (2012)
6. Prunier P. et al., Associations végétales de Suisse – Synthèse intermédiaire « Prairies grasses et humides », (novembre 2014)
7. Pro natura, Biodiversité en milieu bâti – Fiches T6 : Semences et plantons (2) – Fleur de foin, (inconnu)
8. Bischofberger Y., Violier S, Les semis naturels de prairies diversifiées – Fleurs de foin mode d'emploi (version provisoire), (2012)
9. Mosimann E., Mise en place de prairies fleuries avec de l'herbe à semences, Revue suisse Agric. n° 37 (5): 195-199 (2005)

Auteurs Sophie Pasche, Yves Bourguignon, Pascal Martin, Florian Mombrial, Patrice Prunier **Collaborateurs** Mathieu Chevalier, Emmanuelle Favre, Laure Figeat, Catherine Lambelet **Illustrations** (dans l'ordre d'apparition de gauche à droite et de haut en bas) : Manuel Faustino – Prairie semi-naturelle extensive, Aux Grands Champs (Dardagny) ; Jonas Duvoisin – *Tragopogon pratensis* subsp. *orientalis* ; Florian Mombrial – *Sanguisorba minor* ; Gilles Carron – *Cupido alcetas* ; Patrice Prunier – *Ranunculus acris* subsp. *frieseanus* ; Emmanuel Wermeille – *Melanargia galathea* ; Jonas Duvoisin – *Scabiosa columbaria* ; Florian Mombrial – *Thymus pulegioides* ; Sophie Pasche – *Arrhenatherum elatius* ; Florian Mombrial – *Dactylis glomerata* ; Patrice Prunier – *Hypericum perforatum* ; Emmanuel Wermeille – *Metrioptera roeselii* **Contributeurs** voir ici.

Ce document appartient au corpus de fiches descriptives des milieux genevois. L'ensemble des fiches est accessible et téléchargeable ici. Le mode d'emploi des fiches est accessible ici. Les termes annotés (*) sont décrits dans le glossaire ici. La liste des acronymes est accessible ici. Date de publication : Novembre 2016.

Direction générale
de l'agriculture et de la nature
Rue des Battoirs 7
1205 Genève
T 022 546 76 00 | www.ge.ch/nature

Conservatoire et Jardin botaniques
de la Ville de Genève
Chemin de l'Impératrice 1
1292 Chambésy-Genève
T 022 418 51 00 | www.cjb-geneve.ch

Haute école du paysage, d'ingénierie
et d'architecture de Genève
150 route de Presinge
1254 Jussy-Genève
T 022 546 68 55 | hepia.hesge.ch